



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets informatiques

Question écrite n° 75753

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les conséquences sur le plan environnemental de la mise en décharge des matériels informatiques qui, pour la plupart ne font pas, à ce jour, l'objet de récupération, et moins encore de recyclage ou de valorisation. Elle lui indique que si de très rares initiatives ont été prises en ce sens il n'existe pas, semble-t-il, à ce jour de politique volontariste en ce domaine. Or elle rappelle que de nombreux composants entrant dans la fabrication des ordinateurs sont réputés particulièrement nocifs pour l'environnement. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le ministère entend prendre, y compris sur le plan fiscal, pour inciter à la récupération de ces produits dangereux.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75753

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'Etat et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 avril 2002, page 2158